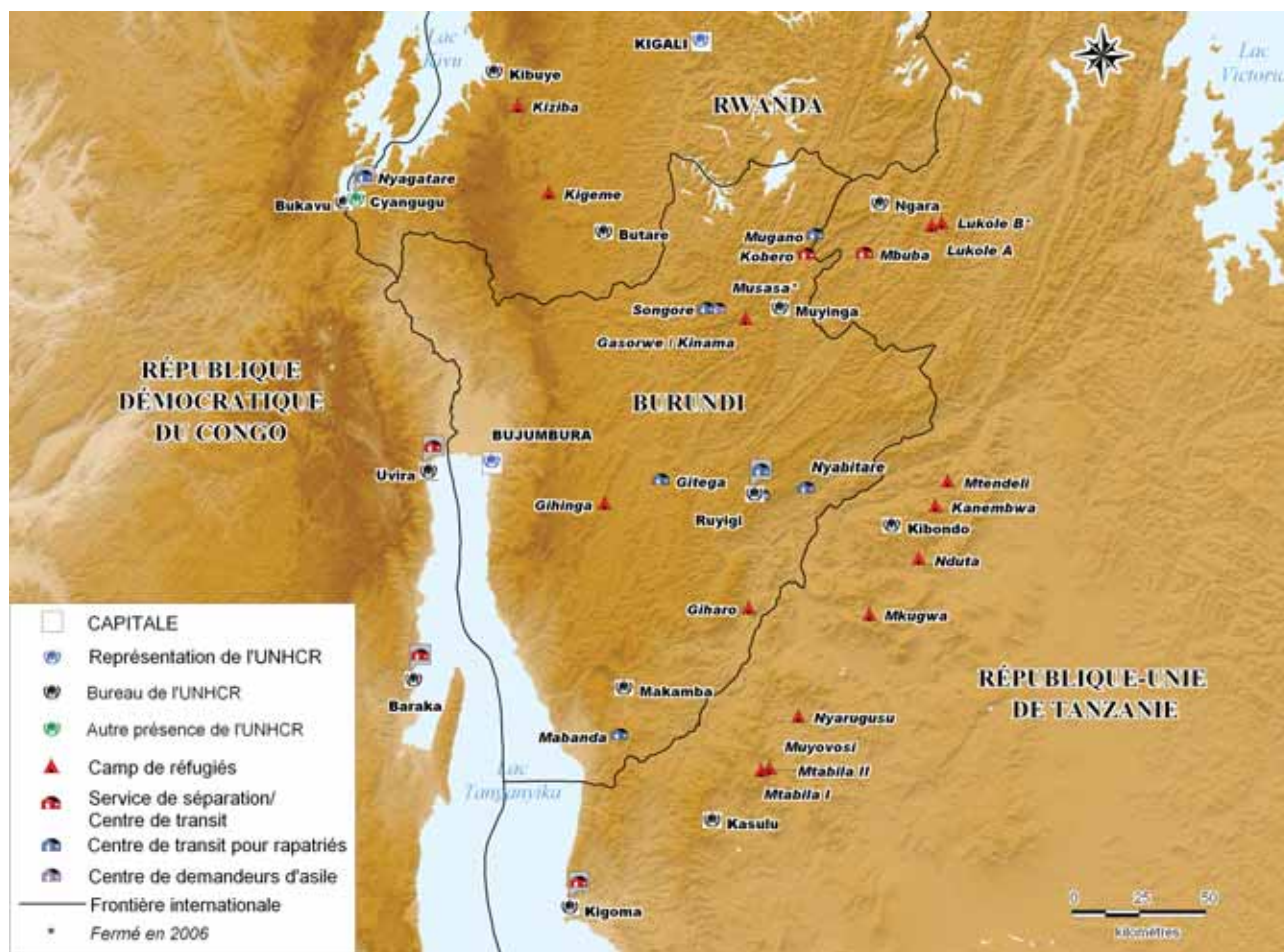


Burundi



Faits marquants

- L'UNHCR a aidé 44 300 réfugiés burundais à regagner leur pays, pendant qu'environ 600 de leurs compatriotes rentraient par leurs propres moyens.
- Le Haut Commissariat a également facilité le rapatriement de 1 100 réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (RDC).
- Les rapatriés ont reçu des cartes d'identité, des matériaux de construction et des matériaux pour toitures, ainsi qu'une assistance juridique ; ils se sont vu proposer des services de médiation lors de litiges fonciers.
- L'UNHCR a aidé les fonctionnaires burundais à traiter les demandes d'asile de plus de 8 000 demandeurs d'asile rwandais, dont 200 ont obtenu le statut de réfugié.
- La remise en état des camps de Gasorwe et Giringha a amélioré les conditions de vie des réfugiés.
- Les États-Unis ont accepté la réinstallation de 550 Congolais, rescapés du massacre perpétré à Gatumba en 2004.

Environnement opérationnel

L'investiture du président Pierre Nkurunziza, survenue en août 2005, a fait souffler un vent d'optimisme. En avril 2006, l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a été remplacée par le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), mandaté pour épauler le Gouvernement dans ses efforts de gouvernance, de réforme du secteur de la sécurité et de promotion des droits de l'homme et de la justice. Le BINUB a également été chargé de contribuer à la démobilisation et à la réintégration des anciens combattants. En mai 2006, la Commission nationale des terres et autres biens a été créée, dans le but d'aider toutes les victimes de la guerre civile au Burundi à recouvrer leurs biens et de résoudre les litiges fonciers.

En 2006, la sécurité s'est améliorée au Burundi. En juin, à l'issue d'une réunion tripartite entre l'UNHCR, le Gouvernement du Burundi et le Gouvernement de la République-Union de Tanzanie, le Haut Commissariat a adopté une démarche proactive en matière de rapatriements, passant de l'aide aux réfugiés désireux de regagner leur pays à la promotion active des rapatriements librement consentis. Les espoirs de voir le pays se stabiliser et retrouver la paix ont été ravivés par la conclusion, le 7 septembre 2006, d'un accord de cessez-le-feu entre le

Gouvernement et le Front National de Libération (FNL), le dernier groupe rebelle encore actif dans le pays.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

Les principaux objectifs de l'UNHCR en 2006 étaient les suivants : faciliter le rapatriement de 150 000 Burundais (chiffre ramené à 55 000 après révision) réfugiés dans des pays limitrophes, améliorer les conditions de vie dans les régions de retour et faciliter la réintégration des ex-réfugiés et déplacés internes en dispensant un appui économique, social et psychologique. En ce qui concerne les réfugiés congolais (RDC) hébergés dans des camps, l'objectif était d'offrir une protection et une assistance essentielle à ces bénéficiaires jusqu'à ce qu'ils puissent regagner leur pays de leur plein gré. De ce fait, l'UNHCR entendait faciliter le rapatriement librement consenti et durable de 10 000 réfugiés originaires de la RDC. Le Haut Commissariat souhaitait également aider le Gouvernement à renforcer les organes nationaux responsables des questions de réfugiés et de rapatriés et faciliter l'adoption d'un projet de loi sur les réfugiés.

Protection et solutions

La loi sur les réfugiés rédigée avec le concours de l'UNHCR en 2005 n'a pas été débattue au Parlement mais les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile ont dans l'ensemble été respectés. Il y aurait cependant eu, selon quelques témoignages, des arrestations arbitraires et des placements en détention.

L'UNHCR a facilité le rapatriement librement consenti de quelque 1 100 réfugiés originaires de la RDC au dernier trimestre 2006. La procédure de réinstallation en groupe, destinée aux rescapés du massacre perpétré en 2004 à Gatumba, a été achevée en 2006, la demande de

réinstallation de quelque 550 Congolais étant acceptée aux États-Unis.

Avec l'aide du Haut Commissariat, les autorités burundaises ont achevé de déterminer le statut de 40 pour cent des 20 000 Rwandais qui sollicitaient l'asile dans le pays. Seuls 206 d'entre eux ont obtenu le statut de réfugié. L'UNHCR a assuré le transport au Rwanda de 18 700 demandeurs dont la requête avait été rejetée ou qui avaient renoncé à solliciter l'asile. Le PAM a fourni des vivres pour un mois aux rapatriés.

Activités et assistance

Réfugiés

Tous les réfugiés résidant dans des camps ont été recensés et les statistiques les concernant régulièrement actualisées. Cependant, trois pour cent seulement des réfugiés enregistrés se sont vu délivrer des cartes d'identité par les autorités.

Abris et autres infrastructures : les normes en matière d'abris ont été respectées dans les camps de réfugiés. Cela n'a pas été possible au centre de transit de Giharo, où les demandeurs d'asile rwandais ont été transférés, en raison d'un manque de terrains pour agrandir le site.

Appui opérationnel (aux partenaires) : l'UNHCR a offert une aide matérielle et financière à ses 19 partenaires, opérationnels ou d'exécution. Une nouvelle série d'évaluations participatives a été entreprise au titre de l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité ; les évaluations seront suivies d'un atelier en 2007.

Assainissement : l'UNHCR a construit des latrines et des douches supplémentaires dans les camps et a respecté les normes sanitaires. Néanmoins, les réfugiés renâclaient à assurer l'hygiène sans être rétribués en contrepartie, de sorte qu'il a fallu les sensibiliser en permanence à la nécessité de le faire.

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	RDC	12 600	12 600	51	62
	Rwanda	600	200	53	53
Demandeurs d'asile	RDC	7 100	7 100	51	57
Réfugiés rapatriés	de République-Unie de Tanzanie	42 800	42 200	-	-
	de RDC	1 300	1 300	-	-
	du Rwanda	600	600	-	-
	de divers pays	200	200	-	-
Déplacés internes		13 900	13 900	51	-
Total		79 100	78 300		



UNHCR/C.-L. Grayson

A son retour au Burundi avec ses petits-enfants après 30 ans d'exil, Juma Misigaro a trouvé sa maison et son terrain occupés. La restitution des biens est l'un des problèmes complexes auxquels l'UNHCR est confronté lors des opérations de rapatriement.

Besoins domestiques : tous les réfugiés logés dans des camps se sont vu distribuer des articles non alimentaires de première nécessité. Les femmes et les jeunes filles âgées de plus de 12 ans ont reçu à deux reprises des protections hygiéniques pour une période de six mois.

Eau : pendant la période sous rapport, chaque personne a reçu entre 16 et 19 litres d'eau par jour. Le piteux état de la route qui menait à la source du camp de Gihinga a limité le volume d'eau qui pouvait être transporté quotidiennement par camion-citerne sur le site.

Éducation : au cours de l'année scolaire 2005-2006, environ 75 pour cent des enfants réfugiés étaient scolarisés dans le primaire et 48 pour cent de leurs semblables inscrits dans des établissements du cycle secondaire ; 47 et 37 pour cent d'entre eux ont respectivement été reçus à leurs examens. La qualité de l'éducation a souffert de la mauvaise formation des enseignants et de l'absentéisme des élèves. L'UNHCR améliorera la formation des enseignants en 2007.

Santé et nutrition : les principaux indicateurs de santé sont demeurés conformes aux niveaux minimum acceptables. Tous les réfugiés qui avaient besoin d'un traitement antirétroviral relatif au VIH et au SIDA ont pu en bénéficier. L'UNHCR a revu sa politique d'assistance médicale et son système de transfert ; les frais médicaux ont baissé de 50 pour cent à la suite des modifications apportées à cette occasion. Par ailleurs, l'UNHCR a réhabilité les deux centres de santé des camps de Gasorwe et de Gihinga, en leur ajoutant un service de maternité.

Services communautaires : environ 20 pour cent des réfugiés ont été formés à la prévention de la violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'à l'intervention dans ce domaine. Ils ont été encouragés à signaler les violences sexuelles, ainsi qu'à profiter de l'aide médicale, juridique et psychosociale offerte par l'UNHCR.

Transport et logistique : l'UNHCR s'est servi de sa flotte de 63 camions pour transférer les nouveaux arrivants et les réfugiés urbains congolais de Bujumbura aux camps et pour acheminer les articles alimentaires et non alimentaires qui leur étaient destinés.

Vivres : quelque 5 900 Burundais expulsés de Tanzanie ont reçu des repas chauds et des colis alimentaires au centre de transit de Kinazi.

Rapatriés

Abris et infrastructures : sur les 16 000 abris construits par les rapatriés, plus de 10 000 étaient recouverts de feuilles de tôle ondulée fournies par l'UNHCR. Les autres étaient protégés par des bâches en plastique.

Activités génératrices de revenus : un partenariat entre l'UNHCR, le PNUD et la Fédération des coopératives du Burundi a permis d'accorder des crédits aux rapatriés par l'intermédiaire de coopératives locales, implantées dans les dix communes de retour principales. Au cours de la phase d'essai, supervisée par un expert de l'OIT et du PNUD, plus de 1 800 personnes ont bénéficié d'une première tranche de crédit, s'élevant à une centaine de milliers de dollars E.-U.

Assainissement : l'UNHCR a construit 13 blocs de latrines dans les centres de transit. Le Haut Commissariat a également formé les clubs d'hygiène dans les écoles et leur a fourni du matériel de nettoyage pour entretenir les sanitaires de leurs établissements.

Assistance juridique : l'UNHCR a offert une aide juridique aux rapatriés et arbitré des litiges fonciers ou d'une autre nature. Les antennes juridiques ouvertes par le Haut Commissariat ont traité plus de 5 400 conflits et résolu environ 1 200 affaires. L'UNHCR a également aidé les autorités à délivrer plus de 33 500 cartes nationales d'identité aux rapatriés âgés de 16 ans et plus.

Besoins domestiques : tous les rapatriés ont reçu un colis d'articles non alimentaires. À compter du mois de juin, des fournitures scolaires et des semences fournies par l'UNICEF et la FAO ont été incluses dans le colis de rapatriement.

Eau : l'UNHCR a remis en état les réseaux d'alimentation en eau des communautés et formé les membres des comités locaux de gestion des points d'eau à leur entretien. Cependant, 20 à 30 pour cent des points d'eau n'étaient pas en état de fonctionner, principalement parce que les communautés ne les entretenaient pas convenablement ou parce qu'elles ne disposaient pas des fonds nécessaires pour régler leurs factures d'eau.

Éducation : l'UNHCR a procuré des fonds pour organiser l'examen national de sixième année dans des camps de réfugiés en Tanzanie, à l'intention de 3 500 élèves burundais ; 222 d'entre eux ont été reçus. Les résultats ont été très positifs, puisque les écoles des camps ont obtenu les meilleurs taux de l'année scolaire 2005-2006. Le taux de réussite a été de 46 pour cent dans le primaire et de 19 pour cent dans le secondaire.

Pisciculture : l'UNHCR a dispensé des conseils et fourni une camionnette à des associations de rapatriés qui avaient reçu un équipement de pêche en 2005. La camionnette a permis aux rapatriés de transporter leur poisson jusqu'au marché et d'accroître leurs revenus. Une étude a montré que l'aide avait amélioré l'état nutritionnel des membres de l'association et créé 300 emplois.

Production vivrière : soixante hectares de terrains marécageux ont été assainis dans la province de Karuzi. Quelque 4 600 personnes (soit 850 ménages) ont profité de ce projet. Les familles de rapatriés représentaient environ 32 pour cent des bénéficiaires.

Santé et nutrition : l'UNHCR a entrepris des activités de dépistage médical auprès de 44,5 pour cent des rapatriés et recensé 1 700 personnes qui avaient des besoins particuliers. Par ailleurs, 143 personnes souffrant d'affections graves ont été confiées à d'autres structures, pour y recevoir des soins supplémentaires.

Services communautaires : tous les mineurs non accompagnés ont bénéficié d'une aide scolaire et médicale ; l'UNHCR a également contribué au regroupement familial.

Sylviculture : plus de deux millions de jeunes plants, dont 43 000 plants d'arbres fruitiers qui profiteront directement aux familles rapatriées, ont été plantés pour compenser les arbres abattus pour construire 16 000 abris et pour faire la cuisine.

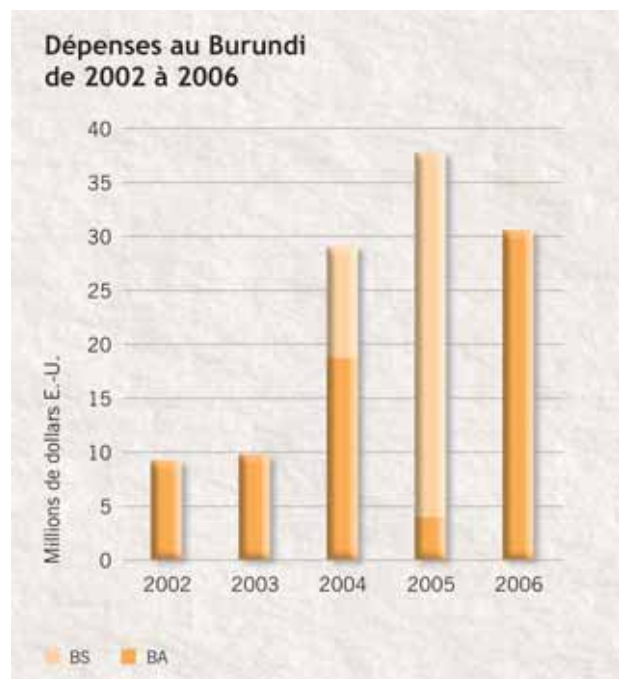
Transport et logistique : sur près de 45 000 Burundais ayant regagné leur pays en 2006, plus de 44 000 ont été transportés par l'UNHCR.

Contraintes

La riposte militaire aux attaques des rebelles au début de l'année, particulièrement dure d'après les témoignages, les incertitudes politiques persistantes, la sécheresse et les inondations ont ralenti les retours en direction du Burundi. Le rythme hésitant des activités de réhabilitation et de développement dans les zones de retour, imputable au mauvais état des routes, des écoles et des structures médicales, a encore aggravé le phénomène. De même, il y a eu des retards dans l'adoption d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et de développement pour le Burundi et dans la prise en charge des besoins des rapatriés et des anciens combattants en matière de réinsertion.

Informations financières

En raison du faible nombre de rapatriements et des mesures d'austérité adoptées par l'UNHCR en 2006, le budget opérationnel et les effectifs ont été réduits. Si le programme d'assistance en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile originaires de la RDC a été intégralement financé, il n'en a pas été de même pour les activités de réintégration. En conséquence, quelque 5 800 maisons construites par les rapatriés ont dû être recouvertes de bâches en plastique, à la place des feuilles de tôle ondulée qui avaient été prévues.



En 2004, les dépenses engagées par l'UNHCR au titre de son programme annuel ont sensiblement augmenté, du fait de l'afflux de 40 000 réfugiés en provenance de la RDC et de l'augmentation des activités de rapatriement et de réintégration au profit des Burundais. En juillet 2004, un programme supplémentaire a été institué pour une durée de 18 mois. Les dépenses au titre du programme annuel ont été réduites en 2005 car la plupart des réfugiés arrivés l'année précédente avaient regagné leur pays. En 2006, le budget supplémentaire a été intégré au budget annuel et les dépenses ont globalement baissé en raison du plus petit nombre de rapatriements.

Organisation et mise en œuvre

Gestion

En 2006, l'UNHCR disposait d'une délégation à Bujumbura, d'une sous-délégation à Ruyigi et de bureaux extérieurs à Muyinga et Makamba. L'effectif était composé de 189 personnes, à savoir 133 collaborateurs nationaux et 56 expatriés (40 administrateurs, un JEA, deux consultants et 13 Volontaires des Nations Unies). La délégation de l'UNHCR au Burundi a mené ses activités d'assistance et de rapatriement en coordination avec les délégations de l'UNHCR en Tanzanie, au Rwanda et en RDC.

Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a étroitement coopéré avec les autorités nationales, les partenaires opérationnels et d'exécution, les donateurs et les institutions sœurs au sein des Nations Unies pour faciliter le rapatriement et la réintégration des réfugiés burundais, ainsi que pour venir en aide aux réfugiés et demandeurs d'asile présents au Burundi. Toutes les opérations de l'UNHCR en 2006 ont été incluses dans la procédure d'appel global en faveur du Burundi.

Évaluation générale

L'UNHCR a dû revoir à la baisse ses objectifs initiaux en matière de rapatriement mais la cible révisée a été atteinte à 81 pour cent : plus de 44 900 réfugiés burundais ont pris le chemin du retour au cours de l'année. De plus, tous les rapatriés ont bénéficié d'une aide à la réintégration, en dépit de certaines réductions dans le secteur des abris. Globalement, le programme d'assistance sous forme de soins et d'entretien en faveur des réfugiés a été couronné de succès, puisque les conditions de vie dans les camps se sont améliorées et que les normes ont été respectées dans tous les secteurs.

Partenaires
Partenaires d'exécution
Organismes gouvernementaux : Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique (Police de l'air, des frontières et des étrangers, Cartes nationales d'identité), Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre (Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés).
ONG : Action Contre la Faim (France), Action humanitaire africaine, <i>African Centre for the Constructive Resolution of Disputes</i> , Association des femmes juristes, Association pour la Paix et le Développement, Comité international de secours, <i>Comunità Impegno Servizio Volontariato</i> , Conseil pour l'éducation et le développement, Conseil norvégien pour les réfugiés, Croix-Rouge burundaise, Fédération Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Burundi, Ligue Iteka, Service jésuite des réfugiés, <i>Transcultural Psychosocial Organization - Health Net International</i> , <i>World Outreach Initiatives</i> .
Autres : <i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> .
Partenaires opérationnels
ONG : Conseil norvégien pour les réfugiés.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	39 904 539	26 176 237	4 522 317	30 698 554	30 509 101
BS ³	536 646	0	0	0	0
Total	40 441 185	26 176 237	4 522 317	30 698 554	30 509 101

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

³ Les montants reportés ici renvoient au programme de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais en République démocratique du Congo. Le Budget supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de 7 pour cent, opéré sur les contributions pour couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours	Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	7 715 588	0
Pêche	17 999	15 780
Abris et infrastructures	7 031 437	1 695 224
Activités génératrices de revenus	56 611	104 670
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 432 552	901 590
Assainissement	134 891	70 598
Assistance juridique	1 240 281	252 873
Besoins domestiques	278 223	61 784
Eau	119 197	55 151
Éducation	293 725	1 354 987
Production vivrière	80 872	139 651
Santé et nutrition	1 292 853	510 689
Services communautaires	523 772	124 117
Sylviculture	229 673	83 227
Transport et logistique	4 108 255	682 261
Vivres	80 820	2 723
Versements aux partenaires d'exécution	1 501 899	(6 055 325)
Sous-total opérationnel	26 138 649	0
Appui au programme	4 370 452	0
Total des dépenses	30 509 101	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes		(471 640)
Versements aux partenaires d'exécution		
Paievements effectués	12 159 652	
Rapports reçus	(10 657 753)	
Solde	1 501 899	
Rapport des années précédentes		
Versements aux partenaires d'exécution		
Dû au 1 ^{er} janvier		6 889 990
Rapports reçus		(6 055 325)
Remboursés à l'UNHCR		(230 393)
Ajustements		(151 665)
Solde		452 607